

Résultats du concours d'août

Autor(en): **Rms.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **82 (1955)**

Heft 1

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-229308>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Résultats du concours d'août

Oh ! Oh ! une soixantaine d'envois !
Combien allait-il y en avoir de juste ?

Hélas ! au fur et à mesure du dépouillement, on constatait que la réponse à l'une des définitions, la deuxième du 4 vertical, allait d'emblée départager les concurrents...

Voyageur en chapeaux, y lisait-on !

Je ne sais pas pourquoi à peu près la moitié des grilles portaient *Fou... Fou ?* Est-ce que vendre des couvre-chef inclinerait à « yoyoter du chapeau » et à finir dans la peau d'un aliéné ?

Quand même, quand même... ! J'en connais de ces vendeurs qui sont tout que fous et qui parviennent à placer des bibis de dame dont celles-ci raffolent et qui sont, je vous le jure... folichons (les chapeaux, pas les vendeurs ou les vendeuses)...

Non, la définition deuxième du 4 vertical n'était pas *Fou* mais *Pou*, voyageur... en chapeaux par excellence quand on en porte bien entendu et qu'on a le malheur d'en attraper...

A part ce « malentendu », peu d'erreurs !

Ah ! si, encore une ! assez fréquente : *Ecot* pour *Eros*. Voyons, franchement, qui n'a pas été blessé par les flèches de Cupidon ou d'Eros, dieu de l'Amour ? Et qui peut prétendre n'en pas avoir été victime ?

Pas vous, mademoiselle ? Pas encore, peut-être ! Gare !

Merci à M. Delaporte : « En effet, on dit

grisonne au féminin de grison et non grisonnaise... »

Voici au reste la liste des gagnants que nous avons portés à quinze au lieu de douze pendant le tirage au sort :

Mme Claude-Marie Trémois, Paris.

M. Henri Jatou, Baugy s/Clarens.

M. A. Desplands, Château-d'Oex.

Mme Gross, Lausanne.

Mme Besson, Yvonand.

M. Jean-Louis Chaubert, Puidoux.

M. H. Hierholz, Ballallaz s/Montreux.

M. Jean-Paul Paccaud, Lavigny.

M. P. Cottier-Jaquier, Corseaux s/Vevey.

MM. Louis et M. Glardon-De Riaz, Vallorbe.

Mme Marcel Dutoit, Yvonand.

Mme Rossier, Villarzel.

Mme Marie Chevalley, Lausanne.

M. Robert Pasche, Seigneux.

M. B. Fontannaz-Borgeaud, Bettens.

Une fois de plus répétons que les abonnements transmissibles auxquels ont droit les gagnants doivent être transmis, c'est-à-dire adressés à un non-abonné du *Conteur*. En aucun cas il ne saurait revenir à qui fait le concours, celui-ci devant être, en principe, abonné pour pouvoir concourir.

Douze abonnements transmissibles récompenseront — à raison d'un chacun — les douze concurrents désignés par voie de tirage au sort et qui auront envoyé, d'ici au 30 septembre 1954, une « grille » conforme à la « grille originale » à l'Imprimerie Bron, Prê-du-Marché 11, Lausanne. rms.

